

**Un entretien avec Jean Mendelson,
directeur des Archives
du ministère des Affaires étrangères
(12 octobre 2007 – Quai d’Orsay)**

Propos recueillis par Yves Denéchère

- Les Archives diplomatiques sont conservées par le ministère des Affaires étrangères. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense sont les seuls à avoir conservé la gestion de leurs archives. Cette particularité implique un fonctionnement spécifique, notamment le fait que c’est un diplomate de carrière qui assure la direction des Archives du Quai d’Orsay. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que cette fonction représente dans la carrière d’un diplomate ?

Jean Mendelson : Je dirais que cela dépend des personnes ; il y a des gens pour lesquels c’est un aboutissement rêvé - c’est mon cas. Pour d’autres, cela peut être différent : la relation à l’archive est variable selon les diplomates et selon leurs intérêts propres. En ce qui me concerne, ma formation personnelle m’orientait vers cette direction. Je me sens proche de l’esprit de la recherche historique, donc c’est pour moi une fonction très importante. Et puis cela dépend également de l’époque : pour ne parler que de la période récente, on n’est pas directeur des archives d’une manière identique en 1990 ou en 2007. Pour moi, aujourd’hui, le plaisir de l’archive ou de l’histoire passe derrière les obligations et la responsabilité du projet de notre nouveau centre d’archives à La Courneuve.

- Est-ce une mission impossible de présenter synthétiquement, en quelques chiffres et en quelques mots l’immensité des Archives diplomatiques françaises ?

Jean Mendelson : Certaines des archives datent du Moyen Age. Nous avons aussi beaucoup de documents de l’époque moderne, mais évidemment les plus nombreux datent de l’époque contemporaine. Actuellement nos archives sont physiquement au Quai d’Orsay, au Centre des archives diplomatiques de Nantes, où il y a surtout les archives des postes diplomatiques à l’étranger, et puis dans les autres implantations du ministère, rue La Pérouse, boulevard Saint-Germain, rue Monsieur, boulevard des Invalides, à Paris, ainsi qu’à Orvault, au nord de Nantes, ou encore à Colmar. Tout cela représente un kilométrage linéaire impressionnant : nous allons déménager à La Courneuve environ 77 kilomètres linéaires d’archives, d’ouvrages, d’objets. Sans compter les archives du Centre des archives diplomatiques de Nantes qui ne bougeront pas. L’ensemble constitue l’un des fonds d’archives diplomatiques parmi les plus riches du monde, peut-être le plus riche ; on y trouve, entre autres, le fonds Saint-Simon, le fonds Bonaparte, le fonds Richelieu. On avait coutume, plus pour frapper les esprits que pour être exact, d’affirmer que chaque agent produit chaque année son poids en papier à archiver – ce qui est exagéré, puisque nous n’intégrons chaque année « que » 40 tonnes, soit entre 1 et 1,5 kilomètre linéaire d’archives.

« Entretien avec Jean Mendelson, directeur des archives du ministère des Affaires étrangères, 12 octobre 2007 », propos recueillis par Yves Denéchère, *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°3, novembre-décembre 2007, www.histoire-politique.fr.

A ce rythme, dans trente ans le bâtiment actuellement en construction de La Courneuve sera saturé. Il faudra donc prolonger l'espace de stockage, ce qui est prévu.

Nous avons également une bibliothèque exceptionnelle de 430 000 ouvrages, malheureusement réservée aujourd'hui aux seuls agents du ministère, puisqu'elle n'est pas dans une configuration accessible au public. Elle réunit aussi bien des ouvrages usuels contemporains pour l'information des diplomates et la formation de ceux qui préparent les concours internes, que des collections patrimoniales de grande valeur, et même des « séquestres révolutionnaires ». Sur ces 430 000 ouvrages, certains sont très précieux, d'autres très ordinaires, nous allons aussi les déménager pour permettre au public de les consulter.

Sans oublier la collection des traités et accords internationaux, les cartes du service cartographique, et quelques objets précieux...

DU QUAI D'ORSAY A LA COURNEUVE, UN DEMENAGEMENT D'UNE AMPLEUR UNIQUE

- Vous avez déjà par deux fois évoqué le déménagement et le regroupement des archives et de la bibliothèque sur le site de La Courneuve. Quel est le calendrier prévu ?

Jean Mendelson : L'installation est pour 2009, l'ouverture aux chercheurs, qui est la date qui vous intéresse le plus sans doute, est très difficile à prévoir. L'honnêteté m'interdit d'en donner une aujourd'hui, parce que c'est un pari, peut-être même, concernant des archives diplomatiques, une sorte de première mondiale, car à ma connaissance un déménagement d'archives diplomatiques de cette ampleur a peu de précédent. Si tout va bien, peut-être qu'à la fin 2009 ou au début 2010, progressivement, les chercheurs auront accès non seulement aux archives dans de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui, puisqu'il y aura une très grande salle de consultation de 150 places et de plus de 800 m², mais aussi à la bibliothèque qui actuellement est fermée, aux cartes historiques, etc. ; sans parler de l'auditorium et des espaces d'exposition. Mais encore une fois, honnêtement, cette échéance-là est plus un pari qu'une promesse.

- Vous parlez beaucoup des chercheurs et des lecteurs qui fréquenteront le nouveau centre d'archives. Est-ce que la prise en considération de leurs besoins a compté dans la philosophie de la réorganisation des Archives diplomatiques, ou alors y avait-t-il d'autres contingences, matérielles en particulier ou autres, bien supérieures ?

Jean Mendelson : Le but de la direction des archives est de classer, conserver, et aussi faire connaître au grand public notre patrimoine. Ce à quoi on a surtout pensé – et depuis des décennies -, c'est que sont entassés dans des conditions plus ou moins bonnes des documents dispersés dans tout Paris, et même dans toute la France. C'est une situation issue de l'histoire, personne n'est coupable d'incurie. Mais il se trouve qu'ici, par exemple, au Quai d'Orsay, dans l'un des mètres carrés les plus chers du monde, sur l'esplanade des Invalides, nous entassons une bibliothèque non consultable et des archives consultables dans une petite salle de quelques dizaines de places, dont les conditions ne sont pas convenables, ni dignes d'un pays comme le nôtre, et de ce qui est l'un des premiers centres d'archives diplomatiques au monde. C'est vrai que le futur bâtiment a été pensé pour beaucoup en fonction des besoins des chercheurs, des besoins du public, et bien sûr des conditions de travail des archivistes.

Les conditions seront bien meilleures, mais auparavant, il faudra préparer cette énorme machine du déménagement et penser aussi l'ensemble en termes de rayonnage, d'étiquetage, d'informatisation, etc.

- En attendant 2010, comment va être organisée la période de transfert pour les chercheurs qui veulent continuer à travailler. Je pense notamment aux chercheurs étrangers qui trouvent déjà des conditions de consultation difficiles, mais aussi aux étudiants des masters recherche en histoire qui eux doivent dépouiller leurs archives sur un temps très court de quelques mois ?

Jean Mendelson : Je ne vais pas vous faire une promesse ou vous brosser un tableau idyllique : quand on rénove une station de métro dans Paris, on la ferme pendant plusieurs mois. Pour nous c'est pareil. Il va falloir assurer le transfert de kilomètres linéaires d'archives, d'objets, de cartes, de la bibliothèque... dans des conditions de sécurité parfaites. On ne peut pas se permettre de perdre l'original du traité de Westphalie pendant le déménagement - ni d'ailleurs aucun carton contenant des informations classifiées, des dossiers de personnels, des volumes historiques, etc. Il est évident que pendant cette période-là l'ensemble de l'accès à nos collections sera fermé ; impossible de faire autrement.

D'ores et déjà nous fermons notre salle de consultation du Quai d'Orsay pendant la première décade de chaque mois. Et puis on fermera de plus en plus, jusqu'au jour où tout sera prêt pour le départ, quand on ne pourra plus rien communiquer. Cette fermeture durera jusqu'à ce que, à La Courneuve, les articles aient été sortis de leurs caisses, installés sur les bonnes étagères, que le système ait été mis en place et que l'on puisse vérifier que l'ensemble fonctionne avant d'ouvrir. Et je ne peux pas vous dire aujourd'hui la durée de cette période de fermeture complète. Je sais bien que ce sera cruel pour les chercheurs. Bien entendu, les postes diplomatiques à l'étranger ont été alertés là-dessus, et les universités par leur intermédiaire, il y a eu un communiqué du porte-parole du Quai d'Orsay, la direction des Archives rappelle en permanence à nos ambassades, et en particulier aux services culturels, qu'il faut prévenir les chercheurs étrangers de cette fermeture. Mais on n'empêchera pas un chercheur qui est passé à travers les mailles de l'information de sonner un beau jour à la porte du Quai d'Orsay et de demander un document qui sera inaccessible pendant plusieurs mois. Et si vous pouvez, à travers vos moyens propres de communication, faire savoir qu'à partir de la mi-2008 et jusqu'à l'automne 2009, il ne faut pas trop compter sur les archives du Quai d'Orsay, vous participerez à cette information, de même que vous nous aiderez par le choix des sujets de thèse ou de master, car ce choix devra être fait en tenant compte de cette situation transitoire. N'oublions pas, cependant, que la salle de consultation de Nantes demeurera, elle, ouverte.

LA POLITIQUE DE DEROGATION

- Le directeur des Archives diplomatiques, comme tout directeur d'un service d'archives, joue un rôle dans la mise à disposition d'un certain nombre de documents auprès des chercheurs et en particulier des documents que les chercheurs demandent sur dérogation. Comment concevez-vous ce rôle-là, comment l'exercez-vous et quelles sont vos réflexions en ce domaine ?

Jean Mendelson : C'est un sujet particulièrement sensible. Ma réaction spontanée est de dire que si on respecte évidemment la loi, le code du Patrimoine, les lois de dérogation et les

délais de consultation qui sont pour les documents publics de 30, 60, 100 ou 120 ans, etc., nous le faisons avec un souci d'ouverture maximum. Il y a un projet de loi qui viserait à réduire certains de ces délais à 25 et 50 ans selon qu'il s'agisse de documents classifiés ou pas... Quand on est un passionné d'histoire et qu'on se sent gardien d'un trésor historique, on a envie de le faire partager.

Le fonctionnement des dérogations est simple : on reçoit une demande, parfois il est évident que la réponse va être positive - on consulte par correction et acquis de conscience le service qui a émis ces archives, car moi, je n'en suis que le gardien. On regarde malgré tout si au sein de ces cartons il n'y aurait pas des documents qui posent problème, parce que par exemple une personne serait mise en cause à titre personnel. La règle est la même, que ce soit le délai de 30 ou de 60 ans. Parfois on discute entre nous pour savoir si, objectivement, tel sujet mérite vraiment d'être préservé. Et puis on répond au chercheur et, en cas de refus de dérogation, je lui précise qu'il peut faire un recours auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, la CADA, qui est installée auprès du Premier ministre - ce que le chercheur fait d'ailleurs, en général. Souvent un membre de la CADA vient physiquement examiner les cartons concernés...

- Il ne vient pas à chaque fois ?

Jean Mendelson : En tout cas, dès qu'il a un doute, et je dois dire que jusqu'à présent, à une ou deux exceptions près, depuis maintenant dix mois que je suis là (et c'était également le cas auparavant), la CADA a toujours suivi notre décision. Ce n'est pas du tout le fruit d'une complicité ou d'une connivence quelconque, c'est parce que la procédure se fait, je voudrais que tous les chercheurs en soient convaincus, de manière la plus honnête possible.

Se posent souvent des questions sur le sens des classifications qui ont été faites, avec l'impression que, pour se protéger, on a tendance à classer un peu plus haut que cela ne le mérite. Le diplomate cède souvent la place à l'historien, et l'envie de déclassifier est toujours plus forte que la réalité ne le permet. En même temps, l'utilisation des archives qui est faite actuellement en Europe centrale ou ailleurs nous oblige à réfléchir sur une ouverture un peu naïve au nom de la transparence. Chacun sait qu'une archive est partielle, partielle et qu'évidemment il faut la présenter, la recouper, qu'elle ne donne que le point de vue de son auteur. Tout historien sait cela, l'archive comme document brut peut parfaitement être totalement détournée de son sens.

- Les chercheurs ont parfois l'impression que, quand on leur refuse une dérogation, ce n'est pas forcément pour une raison du type de celles que vous venez d'évoquer, mais parce que les archives ne sont peut-être pas classées, pas encore dans une configuration telle qu'elles peuvent être mises à disposition des chercheurs. Qu'est-ce qu'il en est au Quai d'Orsay de ce travail de classement ?

Jean Mendelson : Si l'on considère les Archives diplomatiques, communicables naturellement, c'est-à-dire de moins de trente ans, elles ont été versées, classées à Nantes, à Paris ou à Colmar, pour prendre les trois sites de consultation que nous possédons. J'invite le chercheur qui aurait ce sentiment-là, sur un cas précis, avec l'un de nos trois centres, à le signaler. Mais honnêtement je ne crois pas que ce soit un reproche qui puisse être fait à notre ministère.

« Entretien avec Jean Mendelson, directeur des archives du ministère des Affaires étrangères, 12 octobre 2007 », propos recueillis par Yves Denéchère, *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°3, novembre-décembre 2007, www.histoire-politique.fr.

QUID DE LA COLLECTE DE SOURCES ORALES ?

- Il existe au Quai d'Orsay une collection de témoignages oraux des protagonistes de la politique étrangère de la France : ministres des Affaires étrangères, des ministres délégués, ambassadeurs ayant été en poste auprès d'Etats importants. Est-ce que cette collecte d'archives orales vous semble importante, quelles sont vos positions à l'égard de ce type de documents ?

Jean Mendelson : Je suis en phase de réflexion plus qu'autre chose. Cette collecte se poursuit et est rattachée, un peu par hasard, au service de la bibliothèque. Il y a simplement deux questions qui se posent. La première est que de toute manière on va être obligé d'arrêter aussi cette activité-là pendant le déménagement à La Courneuve. On ne peut pas à la fois s'occuper d'étiqueter, de surveiller, de mettre sur rayonnage, et en même temps continuer comme si de rien n'était, c'est-à-dire consacrer des journées entières à faire accoucher des témoins de leur mémoire. La deuxième question est une réflexion sur ce type d'archives. J'espère d'ailleurs avoir un échange à ce sujet dans l'une des prochaines commissions des archives que nous réunissons deux ou trois fois l'an sur des problèmes de fond. Vous avez dit vous-même qu'on recueille les archives orales des ministres et des ambassadeurs. Je suis persuadé que beaucoup de collègues, de diplomates à la retraite ont une tendance naturelle à embellir leur rôle, et que parfois il serait peut-être aussi intéressant d'interroger des secrétaires, des chiffreurs, des chauffeurs...

- Pour faire une sorte d'histoire diplomatique par le bas ?

Jean Mendelson : Evidemment on n'aurait pas les moyens humains d'assurer une telle collecte. D'autre part, notre travail n'est pas de vérifier. Et se pose le problème à mon sens - je vous donne l'état de mes réflexions personnelles, ce n'est pas du tout une position officielle - de la vérification. Dans ces archives orales, telles quelles, il y a une masse d'informations non recoupées. On entasse donc de la mémoire, qui est un objet particulièrement changeant, pour les chercheurs qui travailleront bien plus tard. Je suis donc à la fois attaché à ce que les collègues les plus anciens puissent transmettre leurs souvenirs, et en même temps je suis un peu réticent à accoler le concept d'archives à ces mémoires orales, qui relèvent d'ailleurs du droit d'auteur. Mais c'est surtout pour le moment un sujet de réflexion.

Nota bene : une feuille d'information trimestrielle intitulée *Un grand projet pour les Archives diplomatiques* est consultable sur le site www.diplomatie.gouv.fr rubriques « archives et patrimoine » puis « lieux de conservation » avec lien interne.

L'auteur

Yves Denéchère, agrégé d'histoire, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers. Ses recherches portent sur l'histoire des relations internationales. Il dirige le département d'histoire qui assure une formation en archivistique reconnue depuis les années 1990.

Ouvrages publiés :

- *Ces Françaises qui ont fait l'Europe*, Paris, Audibert, 2007.
- *Femmes et relations internationales au XX^e siècle*, (co-direction avec Jean-Marc Delaunay), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2006.
- *Missionnaires et humanitaires de l'Ouest dans le monde au XX^e siècle*, (co-direction avec Jean-Luc Marais), Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 2005.
- *Femmes et diplomatie. France - XX^e siècle* (direction), Bruxelles-Bern-Berlin, P.I.E. - Peter Lang, collection « Regards sur l'International », 2004.

« Entretien avec Jean Mendelson, directeur des archives du ministère des Affaires étrangères, 12 octobre 2007 », propos recueillis par Yves Denéchère, *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°3, novembre-décembre 2007, www.histoire-politique.fr.

- *Jean Herbette (1878-1960), journaliste et ambassadeur*, Bruxelles-Bern-Berlin, PIE-Peter Lang ; Paris : Direction des archives du Ministère des affaires étrangères, collection « Diplomatie et Histoire », 2003.
- *La politique espagnole de la France de 1931 à 1936, une pratique française de rapports inégaux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Résumé

Le ministère français des Affaires étrangères assure lui-même la conservation et la mise à disposition des chercheurs de ses archives qui représentent en volume comme en qualité une source essentielle pour l'histoire des relations internationales. Un grand projet en cours de réalisation vise à l'installation d'un nouveau centre de conservation et de consultation sur le site de La Courneuve. Jean Mendelson évoque les modalités de ce déménagement d'une ampleur exceptionnelle. Il précise notamment quelles seront les conséquences néfastes pour les lecteurs pendant cette opération, mais aussi les meilleures conditions d'accueil qui seront offertes par la suite. Les deux autres parties de l'entretien portent sur les réflexions du directeur des archives du ministère des Affaires étrangères sur la politique de dérogation qui est suivie au Quai d'Orsay et sur la collecte des sources orales.

Mots clés

Archives ; diplomatie ; sources orales ; dérogation.